

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

et elle baisse (un peu) dans le département, au gré des communes. Explications
ce qu'il faut savoir

Des hausses conjoncturelles

La forte hausse de la taxe d'habitation à Sassenage, récemment largement évoquée, n'est pas une exception, d'autres communes ont fait grimper la facture fiscale. Explications à travers trois exemples.

Frédéric Aubert, le maire de Tréminis, petit village de 180 habitants dans le Trièves, préférerait que les médias le sollicitent pour un autre sujet que l'augmentation de 64,5 % de sa taxe d'habitation... La plus forte en Isère ! Sur la facture, « c'est une hausse très conséquente » qui l'a suffisamment perturbé, dit-il. Le conseil municipal a été contraint de la voter « car nous avons réalisé une opération de réhabilitation d'un bâtiment communal qui va accueillir un café-restaurant. Nous ne nous sommes pas du tout lancés dans des investissements pharaoniques mais nous n'avons pas perçu toutes les subventions attendues », explique l' élu. En clair, la situation financière de Tréminis n'est pas en péril mais cette hausse était contrainte. Bonnes nouvelles, le commerce devrait ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année et « il est probable que l'année prochaine ou la suivante, on baisse le taux ».

À Montchaboud, en Romanche, le taux de la taxe d'habitation est passé de 5,09 % à 6,59 %. La hausse de 29,47 % est assumée par Magdeleine Fasola « dans la mesure où l'État nous supprime cette fiscalité et qu'il nous faut quand même faire notre budget ». Une petite compensation imposée aux contribuables « qui le comprennent ». En investissement, la commune disposera sur le papier de 63 000 euros (198 000 €

en fonctionnement). De quoi assurer l'entretien. On ne peut pas reprocher le manque d'efforts budgétaires puisque le financement de la réhabilitation de la mairie pour 120 000 € a été réalisé grâce aux économies et deux subventions.

Proveysieux reste sous le taux moyen des communes de la Métro

En avril, le conseil municipal de Proveysieux a voté une hausse de presque 20 % de la taxe d'habitation, qui est passée de 6,02 % à 7,22 % (et de 14,58 % à 17,50 % pour la taxe foncière). « Le compte administratif avait fait apparaître un budget en déficit en 2016 et en 2017, déficit qu'on avait pu combler par des excédents antérieurs, explique Christiane Raffin, maire de Proveysieux. Mais en 2018, la DGF a continué de baisser et plusieurs autres aides ou dotations ont diminué ou ont été supprimées. »

Y avait-il d'autres solutions ? « Non, nous n'avions plus aucune marge de manœuvre et avons réduit au maximum nos dépenses. » La maire et les adjoints ont diminué de moitié leurs indemnités en novembre 2017 et les ont totalement supprimées en avril 2018. Et Mme Raffin paie la gerbe et le pot du 11-Novembre sur ses derniers personnels... S'ils sont peut-être mécontents, les Proveysiards savent cependant qu'avec une taxe d'habitation à 7,22 %, Proveysieux reste sous le taux moyen des communes de la Métro, et que leurs voisins saint-égrévois paient deux fois plus cher pour leur taxe d'habitation (avec un taux à 14,50 %).

Métro : l'unification des fiscalités « n'est pas à l'ordre du jour »

Sur le territoire de la Métropole, en matière d'impôts, on trouve de tout. Un taux communal de taxe d'habitation à 6,35 % au Fontanil-Cornillon, à 8,48 % à Champ-sur-Drac ou à Corenc à 13,53 %. Des disparités qui offrent un paysage fiscal hétérogène sur les 49 communes de l'intercommunalité.

Presque 0 % au Pont-de-Claix

Le « record » bas, c'est la Ville du Pont-de-Claix qui le détient depuis 2015, avec un taux communal quasi nul à 0,01 %. « Sur notre commune, le produit de la taxe foncière provient pour moitié des habitations et pour le reste du tissu industriel », explique le maire, Christophe Ferrari. Une particularité qui a permis « de renverser les taux. On a augmenté la taxe sur le foncier bâti à 45 % et mis la taxe d'habitation à zéro. Pour nos concitoyens qui étaient assujettis aux deux impôts, avec le cumul, ils ne voyaient pas ou peu d'augmentation. En revanche, les locataires qui payaient la taxe d'habitation ont vu une nette baisse de leur impôt local. » Mécaniquement, le produit du foncier bâti d'origine industrielle « est venu accroître les recettes de la ville ». À hauteur de 800 000 euros. « Une somme qui ne compense pas les baisses des dotations de l'État », rappelle le maire (près de 5,2 millions d'euros perdus

depuis 2014). Et sinon, la réforme du gouvernement va-t-elle quand même bénéficier aux Pontois ? « Oui, mais seulement sur la part intercommunale. »

Malgré sa particularité, lorsqu'on additionne les taxes d'habitation et foncière, « Pont-de-Claix se situe dans la moyenne des communes de la Métropole », rappelle Christophe Ferrari, également président de cette intercommunalité. C'est donc tout naturellement à lui qu'on s'est adressé pour évoquer la possible unification des fiscalités entre les 49 communes : « Ce n'est pas à l'ordre du jour, assure-t-il. Si on se lançait là-dedans, ça voudrait dire que la Métropole décide à la place des conseillers municipaux. Or je suis très attaché à la souveraineté des communes. Chaque équipe municipale pose une fiscalité en fonction de ses dépenses et du niveau de service public qu'elle veut offrir. Par contre, dans le cadre du pacte financier et fiscal, on travaille plutôt sur des mécanismes qui concerneraient des opérations précises sur les territoires communaux. La Métro viendrait aider les communes, en avançant l'argent. Elle récupérerait ensuite sur une partie de la fiscalité ce qu'elle a avancé, pour ensuite le réinvestir. »

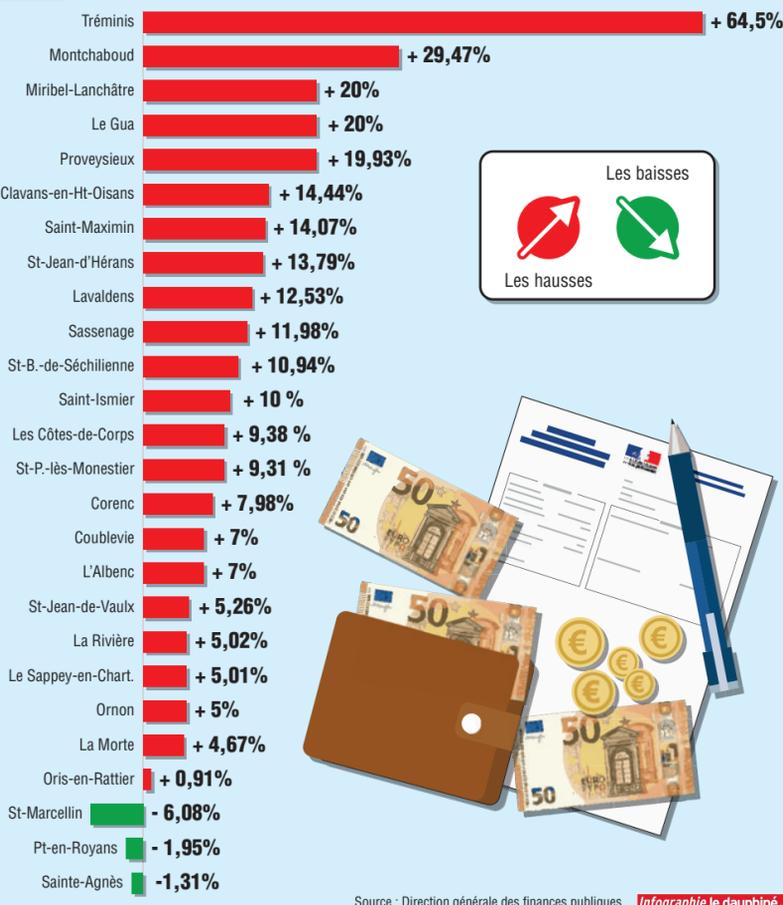
Marina BLANC

LE CHIFFRE

54 000 000

C'est en euros, le produit de la taxe d'habitation

récolté par Grenoble Alpes Métropole en 2017. « Ce n'est pas rien ! lâche le président Ferrari. Et pourtant, on ne connaît toujours pas les mécanismes de compensation et de dégrèvement à terme. C'est hallucinant. D'autant que la compensation par l'État d'un produit fiscal, on ne sait jamais combien de temps ça va durer... À un moment donné, on passera de toute façon à la casserole ! »

TAXE D'HABITATION : LES HAUSSES ET LES BAISSSES DANS LE SUD-ISÈRE

Voici les communes qui, dans le sud du département, ont connu une hausse ou une baisse de leur taxe d'habitation, cette année. Infographie Le DL

Suppression totale de la taxe d'habitation en 2020

La fin de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Passée à la moulINETTE du Conseil constitutionnel, cette promesse va finalement devoir s'appliquer à tous les contribuables, même les 20 % les plus aisés. Ce, au nom de l'égalité devant l'impôt.

Donc, cette réforme doit s'appliquer en trois ans. Dès cette année 2018, un premier abattement de 30 % s'applique pour les foyers fiscaux ne dépassant pas un certain plafond (un simulateur a été mis en place sur le site www.impots.gouv.fr afin de savoir qui est concerné par la réforme).

Les communes pourraient récupérer la part départementale de la taxe foncière, en compensation

En 2019, un deuxième abattement de 35 % sera également appliqué. Et en 2020, 80 % des foyers verront leur taxe d'habitation



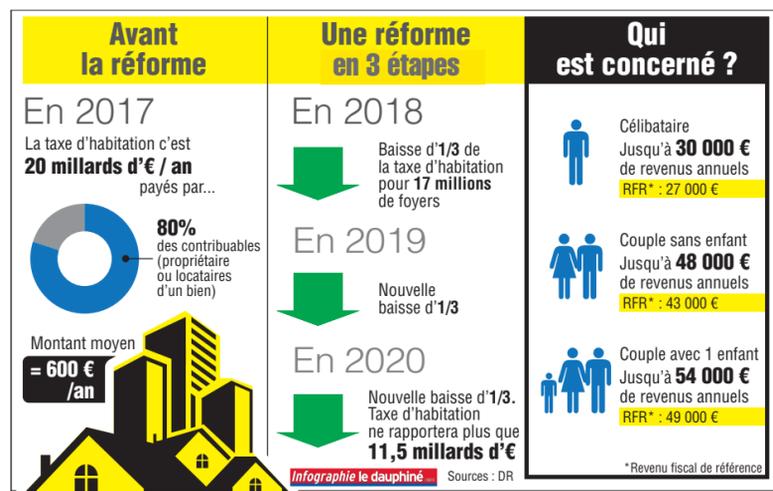
Dès cette année 2018, un premier abattement de 30 % s'applique pour les foyers fiscaux ne dépassant pas un certain plafond. Photo Le DL

purement et simplement supprimée. Pour les 20 % de foyers les plus aisés, le processus devrait commencer en 2020 et se terminer au plus tard en 2021.

Pour les communes, l'État a promis de compenser la perte de cet impôt « à l'euro près ». Durant toute la phase transitoire, l'État va se substituer au contribuable

et les nouvelles constructions seront intégrées à la facture. Ensuite, c'est un peu moins clair. Il semble qu'on se dirige vers le procédé suivant : les communes pourraient récupérer la part départementale de la taxe foncière, en compensation. Mais rien n'est encore figé.

M.R.



Cette réforme doit s'appliquer en trois ans. Illustration Le DL (sources Ville de Grenoble)

LE BERYL D'OR
Joaillerie

ACHAT

Le BERYL D'OR achète depuis 1987 vos Bijoux Anciens, Colliers, Bracelets, Bagues, Diamants, Pièces d'or

27, rue Docteur Mazet - GRENOBLE - 04 76 46 28 50
www.leberylor.com

DÉCRYPTAGE**Pourquoi la taxe augmente ?****1 | Les taux votés par les collectivités ont augmenté**

C'est le cas classique et décrié par le gouvernement : les communes ont voté des augmentations de taux qui entraînent une hausse de la facture. À noter que les communes ne sont pas les seules à pouvoir jouer sur les taux. Les communautés de communes aussi appliquent un taux à la taxe d'habitation. Par exemple cette année, Bièvre Isère Communauté a elle aussi augmenté son taux, qui passe de 8,04 % à 8,20 %.

2 | Le coefficient de revalorisation s'est ajouté

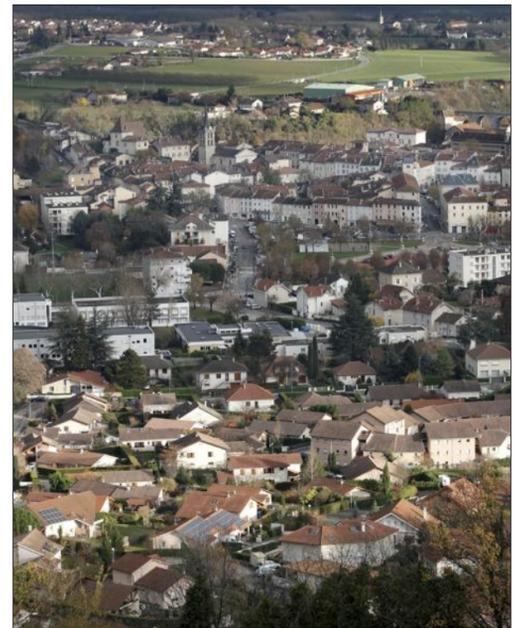
Le coefficient de revalorisation est décidé par l'État et s'applique à la taxe d'habitation de tous les contribuables. Il a pour but de faire évoluer l'impôt avec l'inflation. Cette année, ce coefficient est de 1,012. Ce qui veut dire que même si rien ne change par rapport à l'année dernière sur votre taxe, il y aura quand même une petite augmentation liée à ce coefficient.

3 | Des changements intervenus dans le logement ou dans le quartier

Si votre logement a subi d'importants changements (agrandissement, etc.) ou si le quartier a bénéficié de changements susceptibles de faire monter la valeur du logement, cela va faire augmenter sa valeur locative, sur laquelle la taxe d'habitation est calculée.

4 | Un abattement supprimé

Le calcul de la taxe se fait aussi en fonction du nombre de personnes dans le logement. Des abattements sont également prévus pour les personnes aux revenus très modestes ou les personnes handicapées. Si les revenus d'un foyer augmentent, ou si le nombre de personnes dans le foyer change, l'abattement peut donc être supprimé.

St-Marcellin, Pont-en-Royans : une baisse en trompe l'œil

Le conseil municipal de Saint-Marcellin a voté une baisse de son taux communal de taxe d'habitation de 6,1 %. Photo Le DL

Saint-Marcellin et Pont-en-Royans font partie des trois seules communes du département à avoir baissé leur taux, en 2018. Pourquoi elles ? La réponse est technique. Et elle est surtout à relativiser pour les habitants des deux communes.

Les communautés de communes du Sud-Grésivaudan ont fusionné il y a près de deux ans (*) pour devenir Saint-Marcellin Vercors Isère communauté. En fin d'année 2017, l'exécutif intercommunal a voulu harmoniser ses taux sur les trois anciens territoires qui composent aujourd'hui la collectivité. Un nouveau scénario qui se traduisait par un gain de recettes supplémentaires de 72 000 € pour l'intercommunalité mais qui pénalisait les contri-

buables de Saint-Marcellin et de Pont-en-Royans...

Les deux communes ont donc négocié un mécanisme de compensation, elles ont pu baisser leur taux communal pour effacer l'augmentation du taux intercommunal. Les 72 000 € de recettes supplémentaires leur sont donc redistribués pour amortir cette baisse. Une disposition un peu technique mais qui peut se résumer par une opération blanche sur les fiches d'imposition des habitants...

(*) Les communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et De La Bourne à l'Isère sont devenues une seule entité, Saint-Marcellin Vercors Isère, le 1^{er} janvier 2017.